

recherches sur les maladies de l'enfance, ainsi que sur les causes et le traitement de ces maladies et sur la lutte préventive contre ces dernières, et en vue d'affecter, sur le Fonds du revenu consolidé, la somme de un million de dollars au Fonds canadien de recherches; de pourvoir aux facilités et services administratifs et techniques requis pour les objets de la présente loi; et, en général, d'établir les autres dispositions nécessaires à la réalisation des objets de la loi.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Sévigny.

Rapport est fait de la résolution, qui est adoptée.

Le très hon. M. Diefenbaker demande à présenter le bill n° 65, afin de marquer l'occasion de la visite de Sa Majesté au Canada par l'établissement et l'administration d'un Fonds canadien de recherches pour aider aux recherches sur les maladies de l'enfance.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

M. l'Orateur: Quand lirons-nous le bill pour la deuxième fois?

Des voix: Dès maintenant.

M. l'Orateur: Dès maintenant, de l'assentiment unanime de la Chambre.

Le très hon. M. Diefenbaker propose la 2^e lecture du bill.

—Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de parler longuement. J'apprécie l'attitude de la Chambre qui consent à étudier immédiatement la présente mesure et à lui faire franchir les différentes étapes, afin que, si elle reçoit l'approbation de la Chambre, elle puisse être adoptée aujourd'hui et déferée à l'autre endroit.

Permettez-moi tout d'abord de signaler que c'est le 11 juin qu'on a annoncé que le gouvernement du Canada avait décidé qu'au lieu d'offrir à Sa Majesté, les cadeaux habituels qui lui sont offerts en de grandes occasions, par exemple, lorsqu'elle nous visite, l'ensemble des Canadiens aimeraient que soit instituée une œuvre commémorative de sa visite qui serait à l'avantage général des sujets de Sa Majesté au Canada. A la page 4781 du *hansard*, j'ai annoncé l'intention qui est à l'origine du bill dont la Chambre est saisie.

Au cours du débat qui a eu lieu à cette occasion, le chef de l'opposition a parlé d'une question à laquelle le gouvernement avait déjà songé. Il a proposé qu'on permette aux particuliers de contribuer au fonds qui sera établi. La Chambre consentira peut-être à ce que je parle des divers articles du bill, bien que ce ne soit pas la coutume à l'étape de la deuxième lecture. Je voudrais répondre d'avance à toutes questions qui pourraient se

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

poser. La première concernerait naturellement le libellé du préambule. Le préambule diffère quelque peu du préambule ordinaire, car il commence par ces mots:

Très Gracieuse Souveraine,

Considérant qu'il a plu à Votre Majesté d'approuver la proposition selon laquelle votre visite au Canada et votre intérêt personnel dans le bien-être de l'enfance devraient être marqués par l'établissement, en votre nom, d'un Fonds consacré à la poursuite de recherches sur les maladies de l'enfance, ainsi qu'à la lutte préventive contre ces maladies et à leur guérison, fonds auquel pourront contribuer tous ceux qui veulent, de cette façon, faire un don à Votre Majesté;...

Le libellé est à peu près semblable à celui des bills de finances. Vient ensuite le dispositif de la loi:

Plaise en conséquence à Votre Majesté que soit statué,...

Et ainsi de suite. L'objet de la mesure est d'établir un Fonds canadien de recherches de la reine Élisabeth II sur les maladies de l'enfance. C'est un objectif auquel Sa Majesté porte depuis bien des années un intérêt particulier. Elle s'intéresse aux enfants à un degré extraordinaire. Au cours de sa présente visite, on est plus que jamais frappé de ce que celle qui est reine du Canada et, dans d'autres parties du Commonwealth, reine des divers dominions et, dans d'autres parties encore, chef du Commonwealth, manifeste un tel intérêt aux enfants partout où elle passe.

Comme je le disais il y a un instant, l'idée d'établir ce fonds a été généralement applaudie et approuvée dans tout le pays. Il est même très intéressant de noter que, ces dernières semaines, plusieurs provinces,—notamment l'Ontario et l'Alberta,—ont établi des fonds pour favoriser l'éducation et offrir des bourses d'études, car ce sont là des sphères d'activité qui sont de la compétence exclusive de l'autorité provinciale. Dans la province de Québec un fonds a été établi pour la recherche sur les affections cardiaques. Autrement dit, la visite de Sa Majesté sera marquée en général par l'adoption en maintes régions du pays de mesures de bienfaisance tendant à relever le niveau tant de l'éducation que de la santé, afin que les sujets de Sa Majesté jouissent de normes toujours plus élevées.

Dans aucun domaine la nécessité de passer aux actes ne saute plus aux yeux que dans celui des maladies des enfants. De fait, les progrès énormes réalisés au cours des 25 ou 50 dernières années dans ce secteur et dans d'autres ont accru la durée moyenne de la vie. Certains prédisent que les progrès de la recherche médicale permettront à l'homme de notre siècle d'envisager de vivre près de 100 ans, à condition de respecter les plus hautes normes de la médecine.